

Motion 2782

Pour une langue vivante qui appartient à ceux qui la pratiquent !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la décision unilatérale de la Conférence latine des directeurs de l’instruction publique (CIIP) du 9 juin 2021 de « rectifier » les manuels scolaires de français ;
- le principe d’une langue vivante qui évolue par son usage, reflétant ainsi l’évolution de la société ;
- l’étrangeté de la situation actuelle, permettant à une poignée de magistrats de modifier la langue utilisée par toute une population ;
- la décision de l’Académie française de ne faire évoluer les règles du français qu’une fois les changements adoptés par la population mais pas par décret ;
- la lettre adressée au DIP lui demandant d’ajourner sa décision ;
- les plus de 4750 signatures récoltées en deux semaines pour la pétition demandant de surseoir à cette décision de la CIIP ;
- la réaction outrée de nombreux acteurs de la culture, tant en Suisse qu’en francophonie,

invite le Conseil d’Etat

- à surseoir immédiatement à la décision de modifier les règles orthographiques du français ;
- à organiser une consultation générale en incluant tout particulièrement les milieux de la culture, les écrivains, les didacticiens et les linguistes afin de définir l’orientation des moyens d’enseignement sur ce point précis ainsi que les processus d’intégration des évolutions du langage.